

2.4.4. Les économies morales

S'inspirant notamment de la philosophie morale de Daston, l'anthropologue Didier Fassin a développé le concept des « économies morales » pour décrire ces enchevêtrements de valeurs. Il représente une « économie morale » comme étant « la production, la circulation et l'appropriation des normes et des valeurs par l'utilisation de sentiments moraux²⁰ » (Fassin et Lézé, 2013, p. 245). Ce concept permet la reconnaissance du rôle de la mobilisation de ces valeurs et de ces sentiments moraux dans un espace social donné (Fassin, 2012).

Les économies morales ne sont pas le fait d'une institution, d'une politique ou d'un individu, elles se retrouvent plutôt dans l'interaction entre ces divers agents (Fassin, 2009). Elles sont une « manière [de constituer] une question de société à travers des jugements et des sentiments qui définissent ainsi progressivement une sorte de sens commun et d'appréhension collective du problème » (Fassin *et al.*, 2013, p. 23).

L'importance de ce concept réside, entre autres choses, dans l'apport de la dimension morale dans l'acte de juger, de décider. Certains chercheurs ont, en effet, tenté de démontrer qu'il y avait un aspect moral dans la façon dont l'appareil de justice et les justices locales sont opérés²¹ (Fernandez et Lézé, 2014; Fernandez, 2015). Les juges ou les personnes en autorités ne se limiteraient donc pas qu'à l'application des règles et des normes définies. Leurs valeurs et leurs affects auraient également un impact dans le rendement de leurs décisions²².

Surtout appliquée dans des contextes institutionnels, l'idée des économies morales permet de reconnaître à la fois l'agentivité des individus et leur pouvoir d'agir sur les institutions. Elle reconnaît également les capacités mécaniques des institutions à agir comme dispositif de régulation du social et des individus (Fassin, 2012). Enfin, les économies morales sont

²⁰ Les sentiments moraux sont des sentiments mobilisés dans l'objectif, conscient ou non (selon l'ancrage théorique), d'approbation ou de désapprobation d'une action (Dumouchel, 2004).

²¹ Pour plus d'information sur la démarche de Didier Fassin et de ses collaborateurs (2013), l'ouvrage *Juger, réprimer, accompagner : Essai sur la morale de l'État* compile plusieurs études qui relèvent les diverses façons dont la dimension morale est impliquée, notamment, dans les processus judiciaires en France.

²² Voir à ce sujet le chapitre *La justice des étrangers* de Nicolas Fischer dans Fassin *et al.*, 2013.

plurielles, organisées et mobilisent autant les valeurs, les normes que les sentiments moraux.

2.5. Une sociologie des émotions

Les émotions revêtent également un caractère particulièrement intéressant lorsqu'il est question de l'intervention sociale. D'une part, elles font partie intégrante du travail de l'intervenant·e social·e puisque ce sont elles qui permettent l'empathie, cette capacité de ressentir les émotions (positives ou négatives) de la personne avec qui nous sommes en interaction, et qui aident à la compréhension des situations vécues par l'aidé·e (Fernandez *et al.*, 2013). D'autre part, elles sont omniprésentes dans l'espace d'intervention et une partie même du travail consiste au développement d'habiletés de gestion des émotions (je pense, par exemple, aux nombreux programmes sur la gestion de la colère).

2.5.1. Les émotions comme objet sociologique

Les émotions, ce sont ces « phénomènes affectifs le plus souvent marqués par des états du corps, des pensées, des situations ou des expressions plus ou moins contrôlables » (Fernandez *et al.*, 2013, p. 7). Elles se distinguent des sentiments et des sensations tout en y étant dépendantes²³. La sociologie des émotions amène à se questionner sur leurs rôles dans les diverses dimensions sociales (culturelle, politique, etc.).

La sociologue américaine Arlie Russel Hochschild, considérée comme l'une des précurseur·e·s contemporain·e·s de ce champ sociologique, s'est principalement inspirée des contributions de Erving Goffman²⁴ et de Sigmund Freud²⁵. Hochschild (1975) propose

²³ Si la distinction entre sensation et émotion peut résider dans l'aspect physiologique de la première notion, Hochschild (1979) utilise de façon interchangeable les termes émotion et sentiment tout en y reconnaissant une différence. Dans le cadre de ma recherche, il m'apparaît important de distinguer l'un et l'autre. C'est dans l'espace temporel que réside la différence entre émotion et sentiment (Hochschild, 1979). L'émotion est spontanée; il peut être question d'un « pic » émotionnel. Les sentiments, quant à eux, sont persistants dans le temps, résultant d'une chronicité émotionnelle. Un sentiment, dans son expression, peut ainsi faire appel à plusieurs émotions.

²⁴ Hochschild (1975) décrit le concept de l'« acteur social » de Goffman comme suit : « It seems to assume that individuals clearly know what they want, and to emphasize the « having » of the [...] and use of the means » (p. 282).

²⁵ Hochschild (1975) résume la proposition de Freud sur l'« acteur inconscient » : « The actor is said to be « driven » or « prompted » by a limited number of « instincts », « impulses », or « needs » to achieve, affiliate, or do any number of things that merely surface as ends or means » (p. 282).

la mise en place d'une troisième représentation de l'acteur social qui est celui de l'« acteur sensible » (*sentient actor*) à mi-chemin entre l'acteur conscient de Goffman et inconscient de Freud.

Cet « acteur sensible » incorpore la dimension émotive dans son agir, reconnaissant une part de rationnel et d'impulsif, sans être à la fois complètement l'un ou complètement l'autre. La sociologie d'Hochschild développe une nouvelle compréhension du sens que chacun attribue à ses émotions. Axé sur l'interprétation et la lecture des émotions par l'individu lui-même, le travail sociologique a pour objectif de déterminer les règles sociales, les références internes et les codes auxquels renvoie la lecture qu'en fait la personne qui ressent (Hochschild, 1975).

2.5.2. Les dimensions des émotions et leur application en intervention sociale

Pour la sociologue américaine, les émotions ne prennent sens que dans un contexte socioculturel donné et sont composées de trois dimensions : normative, expressive et politique (Hochschild, 1975). La dernière fait état de la relation entre la distribution du pouvoir dans une société et la cible des émotions exprimées par un agent. Selon la chercheuse, les émotions sont, au même titre que d'autres dimensions sociales, imbriquées dans des rapports de pouvoir. Plus une personne est située en bas de l'échelle sociale, plus l'expérience du monde lui sera hostile. Faisant appel, notamment, au mécanisme de défense freudien de projection²⁶. Hochschild (1975) explique que celles et ceux qui détiennent le moins de capital social se voient diriger, contre eux, l'hostilité et la colère d'individus situés au-dessus d'eux. Celles et ceux se retrouvant en bas de la pyramide sociale deviennent, en quelque sorte, les boucs émissaires de leur société.

Cette dimension politique qui réfère directement à la répartition inégale de pouvoir dans une société permet de relever ces mêmes rapports au sein même de l'intervention sociale. Bien que l'accompagnement, en théorie, se veut inscrit dans des rapports égalitaires, il n'en

²⁶ La projection, dans le discours psychanalytique, est un des nombreux mécanismes de défense décrits par Freud. Il s'agit, ici, d'une opération par laquelle l'individu relocalise dans autrui des intentions, des désirs, des émotions qu'il nie en sa personne (Pontalis et Laplanche, 1967).

reste pas moins que l'expérience que se font les personnes prostituées du monde n'est pas équivalente à celles des intervenant·e·s. À une exception près : les pair·e·s-aidant·e·s qui ont été, à un moment de leur vie, dans une situation qui peut être comparable à celles des aidé·e·s. Cela étant, à partir du moment où ces dernier·e·s adoptent une posture d'intervention, l'orientation de l'expérience émotionnelle bascule.

La deuxième dimension que décrit Hochschild (1975) s'attache à la relation entre les émotions éprouvées par une personne et la compréhension de celles-ci par d'autres. En fait, la dimension expressive rend compte de la capacité à faire une inférence entre la réception d'un geste ou d'une parole (par exemple : un sourire) et l'émotion qu'elle sous-tend (satisfaction). Plus encore, il s'agit d'évaluer la véracité de ladite émotion selon ce qui est perçu par l'individu qui interprète le geste ou la parole. L'analyse qu'il en fait dépend d'une multitude de facteurs allant de son style d'interprétation, à ses habitudes, le contexte dans lequel est exprimé l'émotion, le niveau de connaissance de l'autre, le type de relation, etc.

Finalement, Hochschild (1975) décrit l'aspect normatif des émotions comme référant à leur relation aux règles émotionnelles (*feeling rules*²⁷). Ces règles relèvent des normes sociales annonçant à chacun·e comment il ou elle doit se sentir dans une situation donnée. Elles déterminent également un plafond et un seuil minimal d'intensité dans l'expression de l'émotion. Ces limites orientent la personne afin qu'elle puisse reconnaître si son comportement est adéquat ou désirable dans ladite situation.

2.5.3. La mise en scène des émotions

Si les normes sociales encadrant l'expression des émotions sont plus facilement repérables lorsque se vit une tension entre la règle et l'émotion vers laquelle elle est dirigée, elles sont autant présentes et importantes en cas d'adéquation. Une situation typique illustrant un conflit entre les normes en vigueur et l'émotion exprimée – et qui a été longuement étudiée – est celle entourant les rituels de deuil et de funérailles. Il serait, en effet, inopportun de

²⁷ Dans sa traduction, Hochschild (2003) utilise le terme « règles de sentiments ». Considérant la distinction que je fais des sentiments et des émotions, j'utilise plutôt « règles émotionnelles » pour relever les normes et les cadres entourant l'expression des émotions (duquel découle le travail émotionnel).

se présenter, tout sourire, ou d'éclater de rire dans un complexe funéraire ; il est convenu, socialement, que chacun·e doit se présenter sobrement à ces événements que l'on nomme « tragique », « lourd »... Il existe donc une attente sociale entre chacun·e des membres de la société permettant de baliser l'expression d'une émotion (tristesse) et de réfréner l'expression d'autres émotions (amusement).

Ces attentes sociales diffèrent, évidemment, d'un contexte à un autre. Elles exercent une pression à contrôler ses émotions, à les exprimer de façon jugée adéquate. Dans certains contextes, les jugements moraux portés à l'égard de certaines populations marginalisées peuvent amener les personnes ciblées, elles aussi, à jouer de leurs émotions. Le sociologue Fabrice Fernandez (2011) a relevé certaines méthodes employées, par des fumeurs de crack (une substance dérivée de la cocaïne) en France, pour conjuguer l'expérience de la stigmatisation, en tant que toxicomanes, et leur rituel de consommation. Si le jeu de la colère leur permet de se conformer à un univers essentiellement masculin (où les préceptes de la virilité doivent dominer), la mise en scène n'agit pas seulement en termes de comportements. C'est dans les récits de soi que Fabrice Fernandez (2011) relève des procédés de préservations de soi des personnes toxicomanes, de leur estime et du maintien des relations sociales. Le langage apparaît alors comme un outil essentiel au jeu et à la recherche de l'adéquation aux normes sociales, morales et émotionnelles.

Ces normes, desquelles découlent les attentes sociales, c'est ce qui incitent les individus à la conformité. En ce sens, les émotions ne sont pas qu'une réponse psychique à un événement, mais elles sont à la fois un construit social et un mécanisme d'adaptation (Hochschild, 1979). Goffman, dans *La mise en scène de la vie quotidienne* (1973), développe l'idée qu'un individu peut personnifier une émotion afin de se conformer à ce qui est attendu de lui.

2.5.4. Le travail émotionnel

Arlie Russell Hochschild (1979) approfondit l'approche goffmanienne en démontrant que les individus ne tentent pas uniquement de se conformer pour donner l'impression d'éprouver une émotion spécifique. Selon elle, les agent·e·s effectuent également un travail

sur leur propre personne de façon à « ressentir » réellement ladite émotion. Elle développe ainsi le concept du « travail émotionnel » qui rend compte de cet effort conscient de se conformer aux règles émotionnelles.

Le travail émotionnel ne s'arrête pas au « travail mené par des individus sur leurs propres émotions afin de répondre aux enjeux sociaux qui dominent dans une situation donnée » (Fernandez *et al.*, 2013, p. 92). En effet, ce concept englobe également la capacité d'appréciation, de régulation et de gestion des émotions des personnes qui nous entourent (Fernandez *et al.*, 2013). Il inclut une capacité à modifier le degré d'intensité de l'expression d'une émotion autant que la nature même de l'émotion ressentie à l'origine par l'individu (Hochschild, 1979).

Ainsi, les émotions ne sont pas des états de nature, résultats d'une impulsion inconsciente. Si plusieurs auteur·e·s reconnaissent leur caractère plus ou moins conscient ou contrôlable (Hochschild, 1975 ; 1979 ; Fernandez *et al.*, 2013), les émotions sont également des indicateurs de la socialisation (et, par extension, de la moralisation) des individus. Pour Fernandez et ses collaborateur·rice·s (2013), les émotions résultent aussi d'un conditionnement de l'individu témoignant de sa position sociale, de son genre, de sa race, etc.

La sociologie des émotions, plus particulièrement en ce qui a trait au travail émotionnel, s'attaque aux motivations et aux facteurs (sociaux, notamment) qui amènent l'individu à faire un choix conscient de modifier son ressenti et son expression émotive (Hochschild, 1975). Tel qu'il a été mentionné, il s'agit, d'ailleurs, de se questionner sur les façons et les raisons de gérer et de réguler les émotions d'autrui. Ainsi, dans un contexte de proximité avec les personnes impliquées dans l'univers prostitutionnel, la question de l'utilisation, de la régulation et de la modification des émotions de soi et d'autrui prend une dimension particulière.

2.5.5. Le travail moral

Étroitement lié au concept de travail émotionnel, s'est développé récemment un concept corollaire nommé le « travail moral » (Fernandez, 2014). Ce dernier se concentre davantage sur le système de valeurs qui est véhiculé par les différentes personnes d'une société. De la même façon que le travail émotionnel rend compte de l'effort conscient de modifier un état présent chez soi-même ou chez autrui, le travail moral témoigne du modelage de soi-même ou d'autrui en fonction, non pas d'émotions, mais de valeurs.

Pour le sociologue Fabrice Fernandez, qui a donné naissance à ce concept, ce travail renvoie à la « mise en conformité du comportement d'un individu avec ses propres principes moraux relatifs au bonheur et au bien-être, voire à la justice » (Fernandez, 2014 : 215).

2.6. Une sociologie de l'intervention sociale

Ainsi, économies morales, travail émotionnel et travail moral sont trois modes de régulation d'émotions et de valeurs qui coexistent et sur lesquels se base la grille d'analyse de la présente recherche. Pour Fassin (2009), les économies morales constituent divers modes de production et de circulation de valeurs et de normes et impliquent également des sentiments moraux et des émotions. Le travail émotionnel et le travail moral sont plutôt des tentatives, un processus, d'adéquation de soi-même ou d'autrui aux règles émotionnelles (qui réfèrent à des normes appliquées aux émotions) et à des systèmes de valeurs et de normes (Hochschild, 1979 ; Fernandez *et al.*, 2013 ; Fernandez, 2014).

2.6.1. Une problématique peu étudiée

Appliquées à un contexte d'intervention sociale, la sociologie des émotions, d'une part, et celle de la morale, de l'autre, permettent de placer au centre de mon analyse, non pas les émotions et les valeurs, mais le sens que donnent les acteurs·rices de leur expérience en lien avec ces éléments (Hochschild, 1975 ; Pharo, 2004). L'objectif n'est alors pas de décliner une liste d'émotions et de valeurs présentes en intervention, mais plutôt de comprendre leur rôle dans la relation à soi-même et à autrui, et la façon dont elles sont mobilisées et (re)modelées.

La prostitution, qui n'est directement prise en charge que par le milieu communautaire, est porteuse d'idéologies quant à sa conception et à son univers – d'où l'importance d'en comprendre l'origine et ses enjeux. La littérature couvrant le phénomène prostitutionnel au Canada regorge, d'ailleurs, de récits de vie, de témoignages de prostituées ou de travailleuses du sexe sur leur expérience dans cette industrie²⁸. Il existe, également, nombreux *pamphlets* et ouvrages engagés provenant d'auteur·e·s de toute affiliation idéologique²⁹. Maint·e·s chercheur·e·s et spécialistes de la santé ont œuvré à décrire et à évaluer les risques auxquels sont exposées les personnes impliquées dans le milieu prostitutionnel : VIH-SIDA et ITSS (Lazarus, 2012 ; Weber, 2002), toxicomanie (Bertrand & Nadeau, 2006), les violences exercées par les clients et les proxénètes³⁰, etc.

Certain·e·s auteur·e·s, Dahlia Namian (2012) notamment, se sont intéressé·e·s aux métamorphoses de l'intervention sociale, des modalités et mécanismes de l'accompagnement. Les travaux effectués en ce sens, qu'ils portent sur l'autonomisation (Rivers et Moreau, 2015 ; Ninacs, 2008 ; Quirion et Bellerose, 2007), l'accompagnement (Boulayoune, 2012 ; Namian 2012, 2011 ; Gagnon *et al.*, 2011), la responsabilisation (Landry et Lecavalier, 2003 ; Wahabs 2002), ont souvent été réalisés en contexte d'itinérance, de santé mentale, de soins de santé physique ou en toxicomanie. Ils sont, certes, pertinents à la compréhension des fondements et principes de l'intervention sociale en milieu prostitutionnel puisque – comme il a été montré – les portes d'entrée en service d'aide pour les prostituées sont rarement spécifiques à cette dynamique particulière. C'est

²⁸ Prenons, par exemple, l'étude menée par M. N. Mensah en 2006 laissant la parole à des membres de la communauté sur les enjeux de la prostitution, ou encore à l'ouvrage de Rose Dufour, anthropologue, *Je vous salue...* (2005) qui livre le témoignage de nombreuses femmes victimes d'exploitation sexuelle. Nous pouvons également penser à M.-J. Jobin et son étude portée sur l'expérience de la prostitution parut en 2001.

²⁹ Plusieurs auteures se rapprochant – ou s'identifiant – de l'idéologie abolitionniste ont publié des ouvrages phares au Québec, on peut penser à Yolande Geadah, membre fondatrice de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle, avec son ouvrage *La prostitution, un métier comme un autre ?* (2003). De l'autre côté du pôle idéologique, l'ouvrage indispensable de Gail Pheterson pour les tenants du mouvement de libéralisation du travail du sexe intitulé *Le prisme de la prostitution* (2001).

³⁰ Voir, par exemple, l'étude réalisée par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes – CRI-VIFF – portant sur la prostitution de rue à Québec (Damant *et al.*, 2006).

exactement là où niche l'intérêt porté au milieu communautaire comme seule structure offrant des services d'aide développés précisément pour les personnes prostituées.

Peu d'écrits, cependant, couvrent le rapport qu'entretiennent les personnes prostituées et le milieu de l'intervention sociale. En fait, nombreux·ses auteur·e·s (Bédard, 2012 ; Conseil du statut de la femme, 2012 ; Lazarus 2012) ; se sont questionné·e·s sur les pratiques cliniques et la prise en charge des prostituées davantage dans un cadre d'évaluation ou de mise à jour desdites pratiques. Les analyses adoptant une perspective sociologique sont rares et celles inscrites spécifiquement dans une sociologie des émotions, absentes.

2.6.2. Explorer les liens entre travail moral et travail émotionnel

Ainsi, en observant les pratiques d'intervention sociale en milieu communautaire chez des organismes offrant leurs services aux personnes prostituées, et en portant mon regard sur les intervenant·e·s de ce milieu, je souhaite en interroger les fondements et les finalités. En mobilisant des concepts issus de la sociologie des émotions et de la morale, il s'agit de *comprendre les divers mécanismes relevant du travail émotionnel et du travail moral chez les intervenant·e·s. Plus précisément, il s'agit de comprendre comment ces mécanismes sont mis en œuvre par les intervenant·e·s dans le cadre de leurs missions d'accompagnement et de leurs pratiques en autonomisation.*

Ce questionnement implique une hypothèse de départ : que le travail moral, tout comme le travail émotionnel, peut se réaliser sur soi, certes, mais également sur autrui. Fernandez (2014) dans son étude sur des usager·e·s de drogues injectables (UDI), a observé le travail moral comme mécanisme de « mise en conformité » des comportements des UDI sur eux et elles-mêmes « selon leurs propres principes moraux » (Fernandez, 2014 : 215). Je suppose, donc, que les intervenant·e·s, dans le cadre de leurs fonctions, peuvent également opérer un travail moral sur leurs bénéficiaires en plus de celui réalisé sur eux et elles-mêmes.

Plus que de relever la coexistence de ces deux types de travail et leurs mécanismes, je m'interroge sur les répercussions possibles sur les interventions sociales inscrites dans les politiques d'accompagnement et d'autonomisation. À quelles injonctions répondent le travail émotionnel et le travail moral ? Existe-t-il une ou des économies morales à dégager de l'intervention auprès des personnes prostituées ?

Ces quelques questions m'ont amené à poser une problématique centrale qui fait écho au concept d'économie morale tel que pensé par Didier Fassin (2009). Cet anthropologue considère que les économies morales sont composées de valeurs, de normes, ainsi que des émotions (désignés entre autres par « sentiments moraux »). Je tenterai donc de tester les présupposés de Fassin selon lesquels les émotions et les valeurs convergent et participent aux mêmes modes de production et de circulation que sont les économies morales. En d'autres mots, émotions et valeurs appartiennent-elles à un même système cohérent – une même économie morale – ou s'il existe des contextes ou des espaces où ces composantes entrent en tension ? Je pose ainsi une seconde hypothèse selon laquelle il existerait des situations d'intervention où il possible de tirer deux économies parallèles pouvant s'entrechoquer : une économie morale et une économie des émotions.

Pour tester ces hypothèses, celle de la bidirectionnalité du travail moral, d'une part, et celle de la mise en tension des deux types de travail moral et émotionnel, plusieurs choix méthodologiques se sont imposés et sont explicités dans le prochain chapitre.